

Régimes spéciaux de retraite à la moulinette libérale sarkozienne

Catherine Mills

Le financement des retraites est présenté comme impossible, la seule solution préconisée serait la remise en cause du système solidaire français. La dramatisation et la menace de régler par décret les prétendus « privilèges » des régimes spéciaux ont conduit à leur remise en cause. En fait, si ceux-ci apparaissaient quelquefois plus avantageux, c'est surtout en raison du laminage des retraites du régime général par les réformes de 1993 et de 2003.

On prétendait ainsi que le financement des régimes spéciaux pesait sur le régime général des travailleurs salariés (RG), alors que les règles de compensation les mettaient également à contribution et que les taux de cotisations étaient souvent beaucoup plus élevés. Ainsi à la SNCF, le taux global de cotisation s'élevait à 41,96 % alors qu'il était de 26,05 % pour un salarié du régime général.

Si l'État devait assurer la compensation démographique de ces régimes, ce qui coûtait au total 4,4 milliards d'€ par an, en aucun cas le régime général n'assurait le financement des dits avantages spécifiques qui étaient assurés par un taux de cotisation de l'employeur généralement très élevé. C'est en adossant les régimes spéciaux au régime général, comme cela a été le cas à EDF-GDF et à la RATP, que l'on risquait de faire peser la charge sur le régime général des travailleurs salariés.

Privilèges ?

En outre, on ne peut parler de « privilèges », le taux de remplacement (rapport entre la pension et le dernier salaire) atteignait à peine 60 % pour les roulants de la SNCF (71 % en moyenne dans le privé avec 40 ans de cotisations). En outre, l'essentiel des primes n'est pas intégré dans le calcul de la pension, et souvent les personnes qui prennent leur retraite à 50 ans, ou 55 ans, n'atteignaient pas les 37,5 années de cotisations requises alors pour le taux plein. En définitive la retraite moyenne des cheminots se situait à environ 1 400 €, ce qui ne permet guère de les considérer comme des « nantis ». En outre, les retraités des régimes spéciaux représentent moins de 5 % des retraités et ce sera moins de 2 % en 2030. Sous couvert « d'équité », l'objectif consiste bien à organiser la régression globale de toutes les pensions.

La crise des régimes spéciaux, c'est la crise de l'emploi

Les régimes spéciaux de retraite comme ceux de la RATP, EDF, GDF, SNCF sont d'abord confrontés à l'insuffisance des créations d'emplois et du développement des salaires. Cela est aggravé par la mise en

œuvre des politiques du gouvernement Sarkozy qui cherche à remettre en cause les statuts des services publics et à réduire les emplois publics, alors que ceux-ci contribuent à la croissance et au financement de la protection sociale. On favorise ainsi la dégradation du rapport cotisants/retraités qui est au cœur du problème de financement des retraites.

Or ces régimes jouent **un rôle décisif** dans des secteurs vitaux pour le développement du pays, permettant de former la force de travail, de la renouveler, de la stabiliser, en insufflant les valeurs du service public en relation avec les statuts.

Alors qu'ils constituent un instrument de la gestion des ressources humaines, on tendrait à les désorganiser complètement, même si l'on dit vouloir encourager une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. En outre, il convient de rappeler que les départs anticipés à la retraite, notamment pour les roulants de la SNCF, correspondent à des astreintes très lourdes, des conditions de travail et de vie qui restent extrêmement pénibles, même si ceci concerne aussi le secteur privé, le BTP par exemple, ce qui ne rend que plus urgente une véritable négociation sur la pénibilité que le MEDEF se refuse à financer.

Une véritable « équité », ce n'est pas de tirer toutes les retraites vers le bas, mais de se donner les moyens de financer les retraites à 60 ans, à taux plein, avec 75 % du salaire au minimum ce qui exige d'aller vers une réduction du nombre d'annuités de cotisations, pour tous les salariés du public et du privé, et de refuser leur allongement.

Les mesures régressives engagées par Xavier Bertrand, d'abord pour les régimes spéciaux, avant de s'attaquer à la retraite de l'ensemble des salariés, tendront à accroître le nombre de retraités pauvres ou précaires, (plus de 720 000 personnes au minimum-vieillesse avec 632 € par mois, 23 % de moins que le seuil de pauvreté) tandis que tous les retraités subiront une baisse relative des retraites de l'ordre de 25 % par rapport au reste des revenus. ■

Le rendez-vous de 2008

Augmenter la durée de cotisations pour tous

Catherine Mills

Après les quarante annuités de cotisations, d'abord pour les salariés du privé (1993), puis pour ceux du public (2003), après la réforme des régimes spéciaux (2007), le rendez-vous de 2008 porte à 41 ans la durée de cotisation en 2012 pour prétendre à une retraite à taux plein, 42 ans un peu plus tard. Tandis que les prétendues garanties et compensations pour les plus fragiles sont illusoire.

Les mesures qui poussent au report effectif de l'âge de départ :

La durée de cotisation requise pour une retraite à taux plein sera portée à 41 ans d'ici 2012, soit un trimestre de cotisation en plus par an. Cela conduira, en fait, à une baisse des pensions pour un grand nombre de retraités, en premier lieu les femmes, notamment ceux qui ont connu la précarité, le chômage, les fins de carrière difficiles. *La suppression de toute référence à un âge de départ en retraite a même été revendiquée par le rapport Attali couvert d'éloges par Nicolas Sarkozy et le Medef.*

Sous pression du Medef, la question de la pénibilité du travail est reportée tandis que jugé trop coûteux, le départ anticipé pour carrière longue (commencée à 14,15 ou 16 ans) est restreint par la remise en cause dans le calcul de la retraite de la validation des années d'apprentissage, de travaux d'aide familiale dans l'agriculture et le commerce...

Sous couvert de favoriser l'emploi des seniors, on veut inciter au cumul emploi-retraite, en faisant sauter tous les garde-fous, tels que les limites d'âge pour certains emplois; ce qui pourrait s'avérer dangereux (notamment dans des métiers comme les transports).. Outre que ces emplois des seniors, précaires et sous rémunérés, renforceraient la pression au freinage des rémunérations de tous les salariés, cela permettrait de faire disparaître la notion même d'âge de la retraite en obligeant de cumuler des retraites réduites avec un travail mal rémunéré.

Le renvoi des négociations à des accords de branche ou d'entreprises, qui ne vise qu'à vaincre les réticences des syndicats sur la mesure des 41 ans de cotisations, constitue une nouvelle brèche amplifiant les inégalités entre retraités.

La suppression pour les salariés âgés de 57 ans de la dispense de recherche d'emploi et des dispositions spécifiques auxquelles ils avaient droit sur l'ASS (allocation de solidarité spécifique) va aggraver la situation de ceux-ci jusqu'à l'âge où ils pourront liquider leur retraite. Ceci revient à les condamner à accepter n'importe quel

emploi (s'ils le peuvent...) alors que les employeurs sont exonérés de toute responsabilité.

De fausses compensations qui s'amenuisent dans la durée

Le montant de 85 % du Smic, arraché par les luttes de 2003, connaît des limites. Il n'est garanti qu'à la liquidation de la retraite et ne vaut que pour les carrières complètes. Son indexation sur les prix, et non sur les salaires, signifie automatiquement le décrochage dans le temps des pensions par rapport au salaire minimum.

Quant à l'augmentation du minimum vieillesse ou des pensions de réversion (mesure en réalité peu coûteuse car celles-ci sont de moins en moins nombreuses), elle a surtout permis au gouvernement Fillon, de ne rien dire sur le scandale des 4 millions de retraités au minimum contributif de la CNAV, dont une très forte majorité de femmes.

Malgré toutes ces mesures drastiques et une démographie moins problématique que prévue, **le financement des retraites s'est dégradé, avec un déficit croissant** de 5,7 milliards d'€ en 2008, à plus de 10 milliards en 2010. C'est la preuve que ce type de réforme est une impasse et que l'acceptation de toute nouvelle régression ne fera qu'aggraver le mal. Cela montre l'urgence d'une politique de sécurisation et de promotion des emplois, de revalorisation des salaires en lien avec la qualification. Ce qui exige de refuser le pillage des fonds de l'Unedic quand le chômage explose ou de ceux de la politique familiale. Une politique économique radicalement nouvelle devrait inciter à une toute autre mobilisation et utilisation de l'argent des entreprises et des banques. ■